Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville de Villeneuve les Avignon (devenu Site Patrimonial Remarquable).

Contribution de l'Association République Chartreuse (active depuis 1993 et contributrice à l'élaboration du PSMV). Cette contribution est issue du travail de concertation conduit par l'association avec de nombreux habitants et commerçants.

A l'époque de l'élaboration du plan, les ouvrages de référence sur le patrimoine de Villeneuve les Avignon étaient les suivants : Guide du voyageur et notes historiques. Abbé Vialat. 1907/ Réhabilitation de la ville ancienne. Claude Perron. 1984/ Notes historiques. Noel Lacombe. 1990. Depuis a été publiée « Histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale ». Bernard Sournia et Jean Louis Vayssettes. 2006. Cet ouvrage est venu compléter les connaissances existantes.

Pour notre association, le plan mérite d'être révisé pour six raisons :

- *Mieux prendre en compte les principaux éléments de connaissance présentés dans l'ouvrage publié aux éditions du patrimoine,*
- *Dégager les enseignements de l'évaluation de sa mise en œuvre au cours des 30 dernières années,*
- *Assurer sa conformité au Plan des Déplacements Urbains et au Plan Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération du Grand Avignon,*
- *Renforcer la prévention des risques naturels qui pèsent sur le centre historique et ses abords,*
- *Adapter le centre historique au changement climatique,*
- *Garantir sa mise en œuvre effective.*

A. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN.

Les principales observations recueillies par l'association à l'occasion de ses différentes initiatives auprès de plus de 2000 personnes sont les suivantes.

1. Seul le règlement du plan est facilement accessible. Les pièces graphiques mises en ligne sur le site de la commune sont presqu'illisibles. Seule une version papier fragile peut être consultée en mairie.
2. Les dispositions du plan relatives à la circulation n'ont malheureusement pas été mises en œuvre malgré les emplacements réservés pour certains aménagements. La circulation de transit a augmenté de manière considérable. Malgré la mise en place d'une « zone de rencontre » sur un périmètre sensiblement identique à celui du PSMV, les vitesses pratiquées sont très excessives. Le cumul importance des flux (3500 véhicules par jour) et vitesses excessives (vitesse moyenne de 37km/h pour une vitesse maximale autorisée de 20km/h) crée une véritable insécurité pour les habitants et les promeneurs. Cette insécurité chronique nuit gravement à l'attractivité du centre historique. Elle fait l'objet d'une pétition qui a recueilli à ce jour 600 signatures vérifiées.

3. La sécurité aux abords des écoles situées dans le (ou à proximité du) périmètre n'est pas suffisamment assurée. Le prochain centenaire de l'école de Montolivet pourrait utilement être mis à profit pour réhabiliter le site et ses abords.
4. Les liaisons entre le centre-ville et les différents autres quartiers de la commune ont, à l'exception notable de la création de la « boucle des Chartreux », été peu améliorées pour les piétons et les cyclistes (malgré l'OAP inscrite en ce sens au PLU).
5. Les dispositions du règlement du plan relatives au traitement des sols des espaces publics ne donnent pas une déclinaison précise de la typologie des voies et places. Le règlement indique que les voies les plus circulées doivent être pavées et les voies étroites traitées en calades. Ces prescriptions n'ont pas été suivies d'effet. Les sols ont malheureusement été traités de manière presqu'uniforme avec un revêtement en béton désactivé, y compris dans des impasses. Les pavés existants ont été retirés au profit du béton (exemple rue pittoresque de Pente Rapide). Dans les rues très circulées (Fabrigoule, République et Camp de Bataille), les revêtements en béton mis en œuvre transfèrent les vibrations dans les immeubles dont les murs entrent en résonance. Les abords des monuments n'ont pas été soignés (exemple de la minéralisation de la rue de l'Amelier désertée en période de canicule). Des chaussées ont été surélevées (exemple rue Pente Rapide).
6. Les dispositions du règlement relatives aux emplacements de stationnement de plus de 1000m2 (un arbre pour six places de stationnement) n'ont été que partiellement mises en œuvre. Les plantations d'arbre de haute tige ont été insuffisantes, notamment place Charles David et dans plusieurs autres espaces urbains consacrés au stationnement. La minéralisation excessive de certains espaces (exemple rue de l'Amelier) est contraire aux principes de renaturation affichés dans le règlement.
7. Certains éléments du mobilier urbain mis en place sont inadaptés (plots de guidage des véhicules fortement déconseillés en zone de rencontre) et l'absence de bancs est regrettée.
8. La superposition de nombreuses signalétiques d'époques différentes (exemple place Saint Marc contre le tour de la collégiale) ne répond pas aux attentes et les principaux monuments ne font, à trois exceptions près, pas l'objet de panneaux d'information intéressants pour les visiteurs.
9. Très peu des constructions disgracieuses inscrites dans les pièces graphiques du plan comme devant être détruites l'ont été à l'occasion des mutations foncières, y compris dans les espaces les plus emblématiques (exemple construction devant le porche de l'église de l'ancien couvent des Récollets). De plus, les services et/ou les élus de la commune semblent, selon certains habitants, conseiller de ne pas faire de déclarations de travaux ou de demande de permis de construire pour éviter des refus. Cette pratique conduit à réduire progressivement les espaces privatifs plantés et les places de stationnement sur emprises privées, à modifier les clôtures, à ne pas respecter les matériaux de construction (y compris couvertures) prescrits, et à transformer des constructions annexes.
10. Malgré les prescriptions du plan, de nombreuses antennes TV n'ont pas été déposées) et de nombreux réseaux demeurent aériens. Le concessionnaire du

réseau électrique justifie cette situation par l'absence d'accords de certains propriétaires dans les grands ilots ayant fait l'objet de divisions parcellaires successives sans servitudes de passage et/ou de tréfonds clairement établies. Il est regrettable que l'enfouissement des réseaux n'ait pas été planifié pour chaque ilot.

11. De nombreux bâtiments bien identifiés, pour certains acquis par la commune, restent désaffectés. Les prescriptions générales du Plan Local d'Urbanisme relatives à l'habitat ne sont en outre pas appliquées dans le périmètre du plan. La mixité sociale se réduit et le nombre de logements transformés en résidences secondaires ou exploités en locations « saisonnières » augmente.
12. Les risques de prévention des inondations par ruissellement n'ont pas été traités, les sources n'ont pas été réhabilitées et le nombre des points d'eau (bornes et fontaines), non protégés, a été réduit.
13. Les franges du site patrimonial remarquable n'ont pas été traitées de manière soigneuse, y compris pour l'organisation des manifestations commerciales et culturelles. L'insuffisance de sanitaires publics pose des problèmes de salubrité, notamment au nord et à l'est du périmètre.
14. Au cœur du centre historique, les dispositions prises pour la collecte des déchets ne permettent pas d'assurer la propreté aux heures de fréquentation.
15. La commission locale de suivi du plan ne semble pas avoir joué son rôle. L'attractivité du centre-ville s'en ressent malgré les initiatives de l'association des commerçants.

Les défauts de mise en œuvre du plan conduisent malheureusement à une moindre attractivité du centre-ville pour les habitants des différents quartiers de la commune, pour ceux des communes voisines, et pour les visiteurs. L'association souhaite que la révision du plan permettre une meilleure mise en œuvre. Elle se félicite que cette révision soit accompagnée de l'extension du site classé de la plaine de l'Abbaye à ses coteaux et d'une zone de protection du paysage étendue.

B. PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU CENTRE HISTORIQUE « REPUBLIQUE CHARTREUSE ».

Les 16 propositions suivantes sont issues des nombreuses réunions de préparation organisées par l'association avec les personnes intéressées.

1. Arrêter un plan de circulation permettant de réduire le trafic de transit (traversées sans arrêt dans le centre historique) et de faire cesser les vitesses excessives en zone de rencontre. Le plan de circulation doit permettre la desserte des hôtels et des commerces, ainsi que l'accès des riverains à leurs logements. Un plan de stationnement pourrait utilement lui être associé afin de mieux répondre aux différents besoins.
2. Mieux définir (et contrôler) la qualité des traitements des sols des espaces publics et des espaces ouverts au publics en fonction de l'usage des voies et places. Pour mémoire, un arrêté municipal devrait fixer les aménagements et équipements de voirie en zone de rencontre.

3. Préciser les plantations d'arbres de haute tige en pleine terre nécessaires sur les parkings et en alignement le long des voies structurantes (un arbre pour six véhicules dans les espaces de plus de 1000m2)
4. Prescrire la déminéralisation des sols de certains espaces publics (dont cours des écoles) et privés (dont passages privés ouverts au public).
5. Inciter à la végétalisation des espaces publics par des plantes grimpantes et, dans des espaces à définir, à la pose d'ombrières en matériaux naturels (exemple : toiles) au-dessus de certaines voies et places.
6. Compléter la liste des bâtiments remarquables inscrits au plan en ajoutant l'ancien couvent des Récollets et tous les bâtiments situés dans les emprises de chacun des anciens palais cardinalices (exemple ancien palais de Boulogne).
7. Réduire le nombre des bâtiments publics ou privés désaffectés, ainsi que le nombre des bâtiments insalubres. Améliorer l'exploitation des bâtiments historiques en ouvrant les espaces peu utilisés à des activités associatives ou commerciales.
8. Maitriser le développement des résidences secondaires et les logements exploités uniquement en locations saisonnières. Affecter les produits fiscaux correspondants à l'amélioration du cadre de vie.
9. Planifier la réhabilitation des sources, des fontaines et des bornes à eau.
10. Intégrer dans le plan concernant le centre historique les mesures générales relatives à l'habitat inscrites au PLU afin de préserver une certaine mixité sociale.
11. Inscrire dans le plan des mesures permettant de maintenir et développer les activités artisanales et commerciales dans le centre historique.
12. Réexaminer les différentes mesures susceptibles de favoriser l'adaptation au changement climatique du centre historique.
13. Prescrire un plan de signalisation extérieur au périmètre indiquant les emplacements de stationnement (en distinguant leurs usages), les points d'eau et sanitaires, et les entrées du centre historique. Harmoniser et renforcer la signalétique interne pour les monuments, les espaces remarquables et les commerces (hôtels, restaurants et commerces).
14. Aménager, organiser et valoriser les espaces dédiés aux manifestations commerciales et culturelles, dans et hors le centre historique.
15. Renforcer les itinéraires d'accès au centre historique depuis les différents autres quartiers par les modes doux, les circuits de promenade et de randonnée.
16. Mettre en place un comité du vieux Villeneuve assez indépendant pour pouvoir donner utilement des avis à la commune et aux services de l'État.

Certaines des propositions ci-dessus feront l'objet de contributions plus détaillées présentées séparément au commissaire enquêteur ou déposées sur les registres dématérialisés par un ou plusieurs adhérents à l'association République Chartreuse.

L'association propose que le renforcement des protections du patrimoine naturel et du patrimoine bâti permette de créer une dynamique positive renforçant l'attractivité de la commune qui pourrait s'inscrire utilement dans le réseau des « villes d'art et d'histoire » en accueillant et valorisant durablement artistes et artisans (au-delà des résidents accueillis par la Chartreuse).